patients en plus des frais couverts par l'assurance-maladie, conformément à la recommandation en ce sens. Si cette pratique se poursuit, comme l'a fort justement remarquer le juge Hall, cela finira par détruire l'assurance-maladie que nous connaissons actuellement en créant un double système d'assurance. Si les choses continuent ainsi, certaines personnes s'assureront contre ces frais supplémentaires en souscrivant à une assurance privée. A notre avis ce serait le commencement de la fin pour l'assurance-maladie.

Donc, le juge Hall recommande d'apporter des modifications à la loi sur l'assurance-maladie—ce qui doit être fait par le gouvernement fédéral—afin de déclarer les honoraires supplémentaires contraires aux intentions et au but de la loi. Nous appuyons cette recommandation en sachant très bien que cela fait partie d'un ensemble qui recommande également un mécanisme pour assurer une rémunération raisonnable aux médecins y compris un arbitrage obligatoire si les médecins et les autorités provinciales n'ont pas réussi à s'entendre après en avoir eu largement l'occasion.

Ce ne sont pas les associations de médecins qui dirigent le pays et elles ne devraient pas diriger le régime d'assurance-maladie non plus. Les médecins doivent reconnaître que, au point de développement social où nous sommes, leur statut particulier est une chose du passé; ils n'ont pas plus le droit d'exiger d'honoraires supplémentaires de leurs patients que les cheminots de ma circonscription n'ont celui d'exiger un traitement supplémentaire du CN parce qu'ils ne se contentent pas de leurs revenus ou parce que leur niveau de vie n'est plus ce qu'il était, ou qu'il devrait être, d'après eux.

Le ministre a dit hier soir à l'émission «The Watson Report» que l'opinion publique dans les provinces devrait protéger le régime d'assurance-maladie. Le ministre ne doit pas se servir de l'importance qu'elle accorde à l'opinion publique pour ne pas s'acquitter de ses responsabilités comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle doit donc, en tant que responsable du maintien du régime d'assurance-maladie au Canada, veiller à ce que nous ayons des normes d'assurance-maladie nationales et qu'avec le temps, la vision d'un système d'assurance-maladie complet se réalise au Canada. Le public s'acquittera de ses responsabilités vis-à-vis du régime d'assurance-maladie, et, en réalité, il l'a déjà fait dans diverses provinces.

Chaque fois qu'un parti politique a osé laisser entendre qu'il pourrait vouloir modifier les principes du régime d'assurancemaladie, l'électorat l'a repoussé. Je ne m'inquiète donc pas du public, monsieur l'Orateur, c'est plutôt le gouvernement qui devrait se soucier de l'opinion publique. Il devrait s'inquiéter de ce qui se passera d'ici à peu près deux ans lorsque la population se rendra compte que le parti libéral a oublié une grande partie des promesses qu'il avait faites au cours des deux dernières campagnes électorales à propos du système d'assurance-maladie et qu'il n'y a pas donné suite. Nous espérons toutefois qu'on prendra des mesures, et c'est pourquoi je suis ici ce soir, non pas pour demander, comme le ministre le fait continuellement, quelle est notre position ou quelle est celle des autres. Nous énonçons notre position clairement et celle du public est claire. Nous aimerions toutefois savoir quand celle du ministre le sera et à quel moment elle commencera à faire sa part pour freiner la désintégration du régime d'assurancemaladie.

## L'ajournement

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a posée, j'aimerais énoncer encore une fois la position que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) a fait connaître à la Chambre la semaine dernière à propos des recommandations contenues dans le rapport du juge Hall sur les honoraires supplémentaires qu'exigent les médecins.

Sauf erreur, le député a signalé que, entre autres recommandations du rapport Hall, deux des plus importantes portaient sur les honoraires supplémentaires et sur l'arbitrage exécutoire.

## • (2225)

Le ministre se porte résolument à l'appui du juge Hall lorsqu'il dit que la facturation supplémentaire est inadmissible. Il faut toutefois tenir compte de ce qui est dit dans l'ensemble du rapport, que toute mesure d'interdiction de la facturation supplémentaire doit s'accompagner d'un mécanisme protégeant les intérêts légitimes des médecins et leur droit à une rémunération raisonnable. Il recommande en conséquence aux gouvernements des provinces d'adopter un régime obligatoire d'arbitrage, constatant que l'État fédéral n'est pas en mesure de faire adopter de force ce régime par les provinces. Voilà pourquoi il ne recommande pas que ce dispositif figure dans le projet de modification de la loi fédérale.

Comme le disait la semaine dernière à la Chambre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin), dès réception du rapport complet elle a convoqué une conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé à Winnipeg. Cette conférence était la première étape d'une série de consultations qui va donner lieu à une rencontre des sous-ministres de la Santé en novembre, puis des ministres eux-mêmes en février. Au cours des semaines, qui viennent, le ministre et ses fonctionnaires vont avoir de fréquentes rencontres avec les représentants des usagers des services de santé du corps médical.

Il s'agit là d'une question d'une grande complexité et d'une importance vitale pour tous les Canadiens. Un effort délibéré, réfléchi et décidé de consultation doit intervenir. Le gouvernement est persuadé qu'une intervention législative précipitée risquerait de mettre sens dessus dessous les soins de santé du pays. Le but du gouvernement est de préserver et de renforcer l'assurance-maladie. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a assuré les députés et toute la population qu'elle accorde la plus haute priorité à cette question, afin de trouver la solution aux problèmes qui se présentent dans notre système de soins de santé.

Le ministre a déclaré très nettement la semaine dernière que le gouvernement fédéral ne cherchera pas à agir de façon unilatérale. Elle a donné l'assurance aux sous-ministres de la Santé et à ses homologues provinciaux que nous espérons trouver une solution globale au problème de la facturation supplémentaire et du mécanisme obligatoire d'arbitrage dans les mois qui viennent, et cela par la voie de la consultation. [Français]

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)